

85B95

27 SEP. 2018

B3198

ANSOL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 88 000 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION333 401 768 R.C.S. SAVERNEASSEMBLEE DES ASSOCIESDU 13 SEPTEMBRE 2018PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2018 se soldant par un bénéfice de 349.659 Euros, comme suit :

- mais*
- Bénéfice net comptable 349.659 €
 - Au poste « Autres Réserves » 349.659 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/03/2015	358.600 €	/
31/03/2016	/	/
31/03/2017	/	/

CERTIFIÉ CONFORME



ANSOL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 88 000 Euros

Siège Social : Route de Phalsbourg
67260 - SARRE UNION

333 401 768 R.C.S. SAVERNE

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 13 SEPTEMBRE 2018

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2018 se soldant par un bénéfice de 349.659 Euros, comme suit :

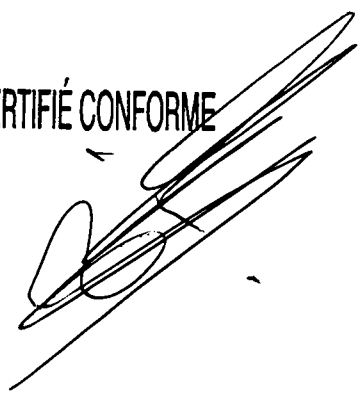
- Bénéfice net comptable 349.659 €
- Au poste « Autres Réserves » 349.659 €

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/03/2015	358.600 €	/
31/03/2016	/	/
31/03/2017	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME



greffe

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

SAS ANSOL

route de Phalsbourg
67260 SARRE-UNION

**Société d'Expertise Comptable
de l'Esplanade**

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de STRASBOURG*

6 rue de la Brème

67000 STRASBOURG

Tél. 0388310910

Fax. 0388314381

Web. www.ecpartenaire.com

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME

1

BILAN - ACTIF

DGFP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANSOL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		
Adresse de l'entreprise		route de Phalabourg 67260 SARRB-UNION		Durée de l'exercice précédent		12		
Numéro SIRET		3 3 3 4 0 1 7 6 8 0 0 0 1 0		Néant		☐		
				Exercice N clos le		31/03/2018		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 166	AG	25 166		
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI		7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	363 318	AO	828	362 490	
		Constructions	AP	5 181 046	AQ	2 392 606	2 788 440	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	168 042	AS	168 042		
		Autres immobilisations corporelles	AT	494 202	AU	430 767	63 434	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	9 607	CV		9 607	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	465 688	BE		465 688	
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)			BJ	6 714 695	BK	3 017 411	3 697 283	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 851	BY		3 851	
		Autres créances (3)	BZ	2 362 883	CA		2 362 883	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	16 186	CG		16 186	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	77 344	CI		77 344	
TOTAL (III)			CJ	2 460 265	CK		2 460 265	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		(IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations		(V)	CM					
Ecart de conversion actif*		(VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	9 174 961	IA	3 017 411	6 157 549	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *			Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

CERTIFIÉ CONFORME

2

BILAN - PASSIF avant répartition

BGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANSOL		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 88 000...)	DA	88 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 311 222		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	349 658		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK	171			
TOTAL (I)			DL	2 757 852	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 899 901		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	351 423		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 166		
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 826		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 396		
Autres dettes	EA	981			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	3 399 696	
Ecart de conversion passif*			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 157 549	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	767 330		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	250			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cepid Group

Liasse fiscale

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL				Néant ☐	
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	870 775
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	870 775
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	80 000
	Autres produits (I) (11)			FQ	42
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	950 818
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	105 356
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	76 193
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*	GA	390 242	
			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
	Autres charges (12)	GE	2		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	571 795
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	379 023
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	33 056	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	66	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	128	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)				GP	33 250
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	30 989	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU	30 989
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 261
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	381 284

Cegid Group

(RENVOLS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS ANSOL** Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	134 473	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	66	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	134 539	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36 113	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	36 113	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	98 426	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	130 052	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 118 608	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	768 949	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	349 658	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	732 000
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID	
	(9) Dont transferts de charges	AI	80 000	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produits des cessions d'éléments d'actif		36 113	114 340	
Autres produits			20 133	
Amortissements dérogatoires			66	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Liasse fiscale

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS ANSOL** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	32 788	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	363 318	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ	5 163 219	KK	KL
		Sur sol d'autrui	MI		KN	4 936	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composante	M2		KP	12 891	KQ	KR
		Dont Composante	M3		KS	168 042	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	457 520	KW		KX	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY		KZ		LA	
	Matériel de transport *		LB	36 681	LC		LD	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *		LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM	
	Avances et acomptes		LN	6 206 610	LO		LP	
	TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG		OH		OI
Autres participations			OU	9 607	OV		OW	
Autres titres immobilisés			IP	388 121	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV			LQ	397 729	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	6 637 128	OH		OJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	6 637 128	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D8		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	32 788	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	363 318	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5 163 219	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	4 936	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencements et am. des constructions	IS		MG		MH	12 891	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	168 042	ML	
	Autres immobilisations	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	457 520	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	36 681	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG		NH	6 206 610	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OT		OW
		Autres participations		IO		OX		OY	9 607	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B	36 113	2C	465 688	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV			I3		NJ	36 113	NK	475 296	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	36 113	OL	6 714 695	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2018
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL						Néant ☐ *	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	25 166	PF		PG	25 166
Terrains		PI	761	PJ	66	PK	828
Constructions	Sur sol propre	PM	2 006 991	PN	367 787	PO	2 374 778
	Sur sol d'autrui	PR	4 936	PS		PT	4 936
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	12 891	PW		PX	12 891
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	168 042	QA		QB	168 042
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	371 697	QE	22 388	QF	394 086
	Matériel de transport	QH		QI		QJ	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	36 681	QM		QN	36 681
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL III		QU	2 602 002	QV	390 242	QW	2 992 245
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 627 168	ØP	390 242	ØQ	3 017 411
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5 66	Q6	Q7	Q8 (66)
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5 66	X6	X7	X8 (66)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS 66	NT	NU	NV (66)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			NY 66			NZ (66)
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				ZB		ZB	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 202

Cegid Group

Liasse fiscale

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ANSOL						Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées							
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X 238	TM	TN 66	TO 171			
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3Y	TO	TP	TQ			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3Z	TS	TT 66	TU 171			
Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z 238	TS	TT 66	TU 171			
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V			
Autres provisions pour risques et charges (I)	5W	5X	5Y	5Z			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation							
sur immobilisations							
- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
- corporelles	6E	6F	6G	6H			
- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M			
- titres de participation	6N	6P	6Q	6R			
- autres immobilisa- tions financières (I) *	6O	6P	6Q	6R			
Sur stocks et en cours	6S	6T	6U	6V			
Sur comptes clients	6W	6X	6Y	6Z			
Autres provisions pour dépréciation (I) *	6Y	6Z	6A	6B			
TOTAL III	6Z	6Y	6Z	6A			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6Z 238	6Y	6Z 66	6A 171			
Dont dotations et reprises							
- d'exploitation	UE	UE	UE	UE			
- financières	UF	UF	UF	UF			
- exceptionnelles	UG	UG	UG 66	UG			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANSOL		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	3 851	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (sauf pour créances courantes))	ZI	3 851	
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 376
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 376
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	2 303 129	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	44 377	
	Charges constatées d'avance	VS	77 344	
	TOTAUX		VT	2 444 079
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	250	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 899 651	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	33 259	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	96 166	
Personnel et comptes rattachés		8C		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 486	
	Obligations cautionnées	VX	14 486	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		VQ	22 893	
			22 893	
Groupe et associés (2)		8J	11 396	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		VI	320 610	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	981	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	3 399 696	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VZ	767 330	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VL	1 221 172	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques			1 411 193	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Csgid Group

Liasse fiscale

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (I)
1Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

N° SIRET 33340176800010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ANSOL

ADRESSE (voie) route de Phalsbourg

CODE POSTAL 67260

VILLE SARRE-UNION

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	*	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 470
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	10	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	70

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SODISAR
 N° SIREN (si société établie en France) 435251541 % de détention 98.14 Nb de parts ou actions 5 398
 Adresse : N° Voie Route de Phalsbourg
 Code Postal 67260 Commune SARRE UNION Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe légale

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société ANSOL a procédé à la résiliation du contrat de location-gérance au 31 mars 2018.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANSOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 6 157 549 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 349 659 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 15 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

- Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 622			7 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166			25 166
Immobilisations incorporelles	32 789			32 789
- Terrains	363 318			363 318
- Constructions sur sol propre	5 163 219			5 163 219
- Constructions sur sol d'autrui	4 936			4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892			12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043			168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	457 521			457 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681			36 681
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 206 610			6 206 610
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 608			9 608
- Autres titres immobilisés	388 122	113 680	36 113	465 689
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	397 729	113 680	36 113	475 296
ACTIF IMMOBILISE	6 637 128	113 680	36 113	6 714 695

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés	7 622
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	7 622

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166			25 166
Immobilisations incorporelles	25 166			25 166
- Terrains	762	67		828
- Constructions sur sol propre	2 006 992	367 787		2 374 779
- Constructions sur sol d'autrui	4 936			4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892			12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043			168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	371 697	22 389		394 086
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681			36 681
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 602 003	390 243		2 992 246
ACTIF IMMOBILISE	2 627 169	390 243		3 017 412

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		390 243	390 243
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		390 243	390 243
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 444 080 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 851	3 851	
Autres	2 362 884	2 362 884	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	77 345	77 345	
Total	2 444 080	2 444 080	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Intérêts à recevoir	32 881
Divers produits à recevoir	44 000
Total	76 881

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 88 000,00 Euro décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euro.

Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500	16,00

Provisions réglementées

Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	238		67	172
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	238		67	172
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			67	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 399 697 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	250	250		
- à plus de 1 an à l'origine	2 899 651	300 545	1 221 172	1 377 934
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	33 260			33 260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 166	96 166		
Dettes fiscales et sociales	37 380	37 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 397	11 397		
Autres dettes (**)	321 592	321 592		
Produits constatés d'avance				
Total	3 399 697	767 331	1 221 172	1 411 194
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	47 310			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	288 654			
(**) Dont envers les associés	320 610			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 400 650 Euro.

Charges à payer

Fourn. fact. fgx. non parv.	10 568
Interets courus s/emp	4 174
Interets cour.a payer/c.banc.	250
Interets a payer	2 960
Etat - charges a payer	22 893
Total	40 846

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGE CONSTATEE D AVANCE	77 345		
Total	77 345		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Montant compris dans les produits financiers : 28 753 Euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	36 113	
Produits des cessions d'éléments d'actif		114 340
Autres produits		20 133
Amortissements dérogatoires		67
TOTAL	36 113	134 540

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS ANSOL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODISAR.

La société SODISAR SAS est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SODISAR SAS, société mère
- ANSOL SAS (filiale)
- BRASSERIE DE LA SARRE (filiale)

2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistrant dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

 Notes sur le compte de résultat

Néant

5) Déficit reportable

Néant

6) Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	
<i>Cautions solidaires- Emprunt EDEL Sodisar</i>	354 412
<i>Caution solidaires- Emprunt CIC EST Brasserie de la Sarre</i>	225 000
Avals et cautions	579 412
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement fonds de commerce au profit du CIC EST</i>	1 500 000
<i>Nantissement fonds de commerce au profit banque EDEL Sodisar</i>	354 412
<i>Nantissement fond de commerce au profit du Crédit Coopératif</i>	2 050 000
Autres engagements donnés	3 904 412
Total	4 483 824
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 avenue de Strasbourg
Didenheim
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

ANSOL

Société par actions simplifiée
au capital de 88 000 €
Siège social : route de Phalsbourg
67260 SARRE-UNION

RCS SAVERNE 333 401 768

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
11 avenue de Strasbourg
Didenheim
CS 79761
68060 MULHOUSE CEDEX

Tél : 03 89 33 14 14
Fax : 03 89 43 86 22

A Mesdames, Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS ANSOL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DIDENHEIM, le 25 août 2018

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 166	25 166		
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	363 318	828	362 490	362 557
Constructions	5 181 047	2 392 607	2 788 440	3 156 228
Installations techniques, matériel et outillage	168 043	168 043		
Autres immobilisations corporelles	494 202	430 768	63 435	85 823
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	9 608		9 608	9 608
Autres titres immobilisés	465 689		465 689	388 122
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 714 695	3 017 412	3 697 284	4 009 959
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 851		3 851	965
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	15 377		15 377	2 298
Autres créances	2 347 507		2 347 507	1 937 865
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 186		16 186	15 473
Charges constatées d'avance	77 345		77 345	2 105
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 460 266		2 460 266	1 958 706
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	9 174 961	3 017 412	6 157 549	5 968 666

Bilan

PASSIF		
Capital social ou individuel	88 000	88 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	8 800	8 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 311 222	2 054 679
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	349 659	256 543
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	172	238
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 757 853	2 408 261
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 899 651	3 141 433
<i>Découverts et concours bancaires</i>	250	250
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 899 901	3 141 683
Emprunts et dettes financières diverses	33 260	33 260
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	318 163	314 784
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 166	13 925
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	14 487	15 993
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	25 340	24 502
Dettes fiscales et sociales	39 827	40 495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 397	16 258
Autres dettes	982	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 399 697	3 560 405
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 157 549	5 968 666

Compte de résultat

	31/03/2017	31/03/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	870 775	887 263
Chiffre d'affaires net	870 775	887 263
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	80 000	
Autres produits	43	1
Total I	950 818	887 264
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	105 357	19 906
Impôts, taxes et versements assimilés	76 194	86 825
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	390 243	390 243
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	2
Total II	571 795	496 976
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	379 023	390 288
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	33 056	34 492
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	66	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	128	68
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	33 250	34 560
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	30 989	37 061
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	30 989	37 061
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 261	-2 501
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	381 284	387 787

Compte de résultat (suite)

	31/03/2018	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	134 473	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	67	67
Total produits exceptionnels (VII)	134 540	67
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		3 032
Sur opérations en capital	36 113	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	36 113	3 032
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	98 427	-2 965
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	130 052	128 279
Total des produits (I+III+V+VII)	1 118 608	921 890
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	768 949	665 347
BENEFICE OU PERTE	349 659	256 543
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe légale

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société ANSOL a procédé à la résiliation du contrat de location-gérance au 31 mars 2018.

Règles et méthodes comptables

* Désignation de la société : SAS ANSOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 6 157 549 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 349 659 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 15 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

- La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 622			7 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166			25 166
Immobilisations incorporelles	32 789			32 789
- Terrains	363 318			363 318
- Constructions sur sol propre	5 163 219			5 163 219
- Constructions sur sol d'autrui	4 936			4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892			12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043			168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	457 521			457 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681			36 681
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 206 610			6 206 610
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 608			9 608
- Autres titres immobilisés	388 122	113 680	36 113	465 689
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	397 729	113 680	36 113	475 296
ACTIF IMMOBILISE	6 637 128	113 680	36 113	6 714 695

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2018
Éléments achetés	7 622
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	7 622

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 166			25 166
Immobilisations incorporelles	25 166			25 166
- Terrains	762	67		828
- Constructions sur sol propre	2 006 992	367 787		2 374 779
- Constructions sur sol d'autrui	4 936			4 936
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 892			12 892
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	168 043			168 043
- Installations générales, agencements aménagements divers	371 697	22 389		394 086
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 681			36 681
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 602 003	390 243		2 992 246
ACTIF IMMOBILISE	2 627 169	390 243		3 017 412

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		390 243	390 243
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		390 243	390 243
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 444 080 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant à l'01/04/17	Evolution à l'01/04/17	Evolution à l'01/04/17
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 851	3 851	
Autres	2 362 884	2 362 884	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	77 345	77 345	
Total	2 444 080	2 444 080	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets a recevoir	32 861
Divers produits a recevoir	44 000
Total	76 861

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 88 000,00 Euro décomposé en 5 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500	16,00

Provisions réglementées

	Provision réglementée déductible	Provision réglementée non déductible	Provision réglementée non déductible	Provision réglementée non déductible
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	238		67	172
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	238		67	172
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			67	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 399 697 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	250	250		
- à plus de 1 an à l'origine	2 899 651	300 545	1 221 172	1 377 934
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	33 260			33 260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 166	96 166		
Dettes fiscales et sociales	37 380	37 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 397	11 397		
Autres dettes (**)	321 592	321 592		
Produits constatés d'avance				
Total	3 399 697	767 331	1 221 172	1 411 194
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	47 310			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	288 654			
(**) Dont envers les associés	320 610			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 190 558 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. fgx. non parv.	10 568
Interets courus s/emp	4 174
Interets cour. a payer/c.banc.	250
Interets a payer	2 960
Etat - charges a payer	22 893
Total	40 846

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance
CHARGE CONSTATEE D AVANCE	77 345		
Total	77 345		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Montant compris dans les produits financiers : 28 753 Euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	36 113	
Produits des cessions d'éléments d'actif		114 340
Autres produits		20 133
Amortissements dérogatoires		67
TOTAL	36 113	134 540

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS ANSOL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SODISAR.

La société SODISAR SAS est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SODISAR SAS, société mère
- ANSOL SAS (filiale)
- BRASSERIE DE LA SARRE (filiale)

2) Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistrant dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4) Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Notes sur le compte de résultat

Néant

5) Déficit reportable

Néant

6) Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

Montant en Euro	
Effets escomptés non échus	
<i>Cautions solidaires- Emprunt EDEL Sodisar</i>	354 412
<i>Cautions solidaires- Emprunt CIC EST Brasserie de la Sarre</i>	225 000
Avals et cautions	579 412
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement fonds de commerce au profit du CIC EST</i>	1 500 000
<i>Nantissement fonds de commerce au profit banque EDEL Sodisar</i>	354 412
<i>Nantissement fond de commerce au profit du Crédit Coopératif</i>	2 050 000
Autres engagements donnés	3 904 412
Total	4 483 824
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	